



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Serge BLIN, Mme Sophie CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjoint au maire, M. Pascal AMBROISE, M. Zaïme ALI-BELHADJ, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN, M. Rémi JEANNOT, M. Benoit JULIENNE, Mme Marie-France LAUNET, M. Claude PREVOST conseillers municipaux

Représentés : Mme Martine MONTARON par Mme Françoise BALTHAZARD
Mme Sandrine MOURET par Mme Dominique GUILLAN

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : M. Zaïme ALI-BELHADJ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Pouvoir : 2

2024-01-01

OBJET : MODIFICATION COMPOSITION DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Pierre-Alexandre MOURET

Eu égard à la modification de délégation du conseiller à la vie associative, il convient de mettre à jour la composition de la commission vie associative.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L2121-22 :

VU la délibération 2020-05-27/03 Désignant les membres des commissions municipales

CONSIDERANT le souhait d'avoir des commissions municipales,

CONSIDERANT la modification de délégation Vie associative

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240122-2024-01-01-DE
Date de réception préfecture : 31/01/2024

Entendu l'exposé

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité sans abstention,

- **PROPOSE** de maintenir la commission municipale vie associative
- **DECIDE** de ne pas procéder à bulletin secret et de désigner les membres de la commission municipale, à main levée,
- **ELIT** les membres de la commission Vie associative : ALI BELHADJ Zaïme, MOURET Sandrine, JULIENNE Benoît,
- **DIT** que le vice-président de la commissions Vie associative sera élu lors de la prochaine réunion de la commission.

Publié sur le site de la commune

Le secrétaire de séance
Zaïme ALI-BELHADJ

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 22 janvier 2024

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*